



Antibes Flying Regatta

Les 18 et 19 mai 2019

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles de course à la voile modifiées par les **Règles Expérimentales Grande Vitesse** précisées en annexe.
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES,
- 1.3 Les règlements fédéraux.

1. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes Moth, Waszp et Onefly.
- 3.2 Les runs sont ouverts à tous les engins nautiques utilisant le vent pour se mouvoir.
- 3.3 Les bateaux admissibles pourront s'inscrire sur place dès le samedi matin entre 9h et 11h.
- 3.4 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FF Voile 2019 valide « compétition », obtenue grâce à un certificat médical, et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2019

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants : **30€** par bateau souhaitant participer aux parcours ainsi qu'aux run de vitesse à payer lors de la confirmation des inscriptions de 9h à 11 le samedi 17 mai.

10€ par bateau souhaitant participer aux runs uniquement.

4. PROGRAMME :

DATE	DEROULEMENT
Samedi 18 Mai 2019	9H00 – 11H00 Inscription 12H00 1 ^{er} signal d'avertissement
Dimanche 19 Mai 2019	10h00 1 ^{er} signal d'avertissement

5. **JAUGE** : possibilité de contrôle

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions le Samedi 18 mai 2019.

7. LES PARCOURS

8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Règles expérimentales grande vitesse.

9. CLASSEMENT

9.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

9.2 Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des médailles seront distribuées aux premiers des différentes séries :

Le 1^{er} Moth, le 1^{er} Waszp et le 1^{er} Onefly

Un classement scratch récompensera les 3 premiers.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Tél : 0660294289 ou par mail : sbcanard@free.fr

Hébergement : Renseignements à l'office du tourisme : 04 22 10 60 10

15. ACCES

Le tracé en bleu représente l'accès depuis l'autoroute sortie 44 vers la Société des Régates d'Antibes.

Afin d'arriver sur le club rentrer « Boulevard James Wyllie » dans votre GPS. Bonne route !

